

ARRETE N° A22-07

Objet : Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Trèves pour annexer les nouveaux cahier et plan des servitudes d'utilité publique

Le Président de la communauté de Vienne-Condrieu Agglomération ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Trèves approuvé par délibération du Conseil Municipal de Trèves le 08 juin 2016, qui a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution dont la dernière approuvée le 21 septembre 2017 ;

Vu le plan et le cahier des servitudes d'utilité publique en date de décembre 2021,

Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires du Rhône en date du 15 février 2022 demandant la mise à jour du PLU de la commune de Trèves pour annexer les nouveaux documents de servitudes d'utilité publique ;

Considérant que l'initiative de la procédure de mise à jour du PLU appartient au Président de Vienne Condrieu Agglomération ;

ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Trèves est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe des servitudes d'utilité publique présente dans le PLU est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté qui contient :

- un cahier des servitudes d'utilité publique ou SUP
- un plan des servitudes d'utilité publique ou SUP

Article 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public au siège de Vienne Condrieu Agglomération et à la mairie de Trèves.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège de Vienne Condrieu Agglomération ainsi qu'à la mairie de Trèves pendant un mois, conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet de Vienne
- à Monsieur le Préfet du Rhône / DAJAL
- à Madame le Maire de la commune de Trèves

Article 5 : Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vienne, le **28 FEV. 2022**

le Président
Thierry KOVACS

